

Le 22 février 2022

● Mémoire

**En réponse aux consultations
prébudgétaires du Nouveau-
Brunswick**



Association acadienne
des artistes professionnel.le.s
du Nouveau-Brunswick

L'URGENCE D'AGIR

Depuis deux années complètes, le secteur des arts et de la culture se trouve brassé d'un bord à l'autre au gré des annonces de la Santé publique : Fermer les portes, annuler la programmation, repousser une fois, deux fois, trois fois les spectacles. Promouvoir une fois, deux fois, trois fois les manifestations artistiques. Ouvrir l'espace d'exposition, fermer l'espace d'exposition. Puis, constamment répéter sans que suivent les revenus.

Au Nouveau-Brunswick, c'est une perte de plus de 3 emplois sur 10 dans le secteur de l'Information, de la culture et des loisirs.

Bien entendu, ce fut le lot de la plupart des industries.

Cependant, l'industrie qui regroupe les arts et la culture a été la plus touchée au Canada – et probablement au Nouveau-Brunswick – pendant la pandémie.

Dans le budget 2022, le milieu demande un soutien de la part du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Nous offrons notre savoir-faire, nos services au gouvernement du Nouveau-Brunswick pour aider à reconstruire notre secteur. Soyons partenaires.

Au Canada, c'est une diminution de 41 % du PIB pour l'industrie des arts, du divertissement et des loisirs.

COVID-19 ET IMPACTS SUR LE SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE

Avant la pandémie, la contribution directe des industries artistiques et culturelles au PIB du Nouveau-Brunswick était de **572 millions de dollars en 2018** et le **nombre d'emplois liés à la culture au Nouveau-Brunswick était de 8 469** en 2016.

Selon une étude de l'Institut de recherche, de données et de formation du Nouveau-Brunswick, **l'industrie de l'information, de la culture et des loisirs au Nouveau-Brunswick a connu la plus forte augmentation d'emploi de tous les secteurs** au cours de la dernière décennie, soit 16,4 %.

Notre secteur est plus important que les secteurs économiques suivants :

- Foresterie et exploitation forestière
- Pêche, chasse et piégeage
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz
- Services d'hébergement et de restauration

Choc de la pandémie

La pandémie a asséné un dur coup à la plupart des secteurs économiques au Nouveau-Brunswick.

Depuis, les données récentes de Statistiques Canada expriment le regain général de l'économie canadienne et la plupart des secteurs d'activité économique démontrent que les affaires vont bon train, et, dans certains cas, même mieux qu'avant la pandémie.

Le secteur d'activité canadien qui se trouve encore avec la régression la plus forte est le secteur Arts, spectacles et loisirs avec une diminution de sa contribution économique au PIB de 28 % entre décembre 2019 et décembre 2021. Il affichait une diminution de 41 % entre août 2019 et août 2021. Pour fin de comparaison, le secteur Hébergement et services de restauration a connu une diminution de 11 % pour la même période (les données les plus récentes).

Au Nouveau-Brunswick, le nombre d'emploi dans le secteur Information, culture et loisirs connaît encore aujourd'hui une surprenante diminution. Les données les plus récentes démontrent une diminution de 31,2 % de l'emploi dans le secteur Information, culture et loisirs au NB entre décembre 2019 à décembre 2021.

Les industries des arts, du divertissement et des loisirs ont connu une diminution de 41 % du produit intérieur brut (PIB) au Canada entre août 2019 et août 2021. C'est l'industrie la plus touchée par la pandémie.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a investi 400 000 \$ sur deux ans pour appuyer le secteur qui s'effondre. Ce n'est pas suffisant.

Au Nouveau-Brunswick, le secteur de l'information, de la culture et des loisirs a subi une diminution de 29 % de l'emploi entre octobre 2019 et octobre 2021, soit une perte de trois emplois sur dix.

Nous avons besoin du soutien du gouvernement provincial pour remettre notre secteur sur les rails financièrement et pour remettre les arts et la culture du Nouveau-Brunswick sur la carte comme avant la pandémie.

Avec l'arrivée du variant Omicron, le secteur des arts et de la culture a de nouveau été frappé de plein fouet par la fermeture des salles de concert, des cinémas, des galeries, etc.

Nous sommes dorénavant obligés de parler de **reconstruction** pour notre industrie.

Document : Maintenant Agissons pour la survie du secteur des arts et de la culture, décembre 2020

BUDGET 2022

La reconstruction du secteur des arts et de la culture

« Nous avons la fâcheuse impression d'avoir été abandonnés par le gouvernement. »

Nous souhaitons un investissement supplémentaire de 12,5 millions de dollars dans le budget 2022-2023.

Les arts et la culture se sont avérés un service essentiel tout au long de cette épreuve collective en accompagnant les citoyens et citoyennes du monde entier dans cette traversée du désert. C'est à votre tour d'aider notre secteur à se relever de la pandémie.

Dans le budget 2022, nous souhaitons que vous puissiez appuyer la RECONSTRUCTION de notre milieu.

Le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture souffre d'un sous-financement historique

Le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture nous a informés que le secteur des arts et de la culture est en pleine croissance mais que, malheureusement, **le ministère ne peut pas le soutenir de manière adéquate à cause d'un manque de financement.**

Le financement disponible n'a pas changé depuis 2015. Comme la population du Nouveau-Brunswick croît, il y a de plus en plus de demandes à mesure que la communauté artistique s'agrandit. Conséquemment, le ministère nous a signalé une augmentation de 35 % des demandes. Pour soutenir cette croissance, le gouvernement a un rôle à jouer, comme il le fait dans d'autres secteurs d'activités économiques. De plus, le financement provincial représente un levier pour obtenir des fonds fédéraux.

L'industrie du cinéma est un autre exemple. Des projets de tournage seraient stoppés à cause de fonds insuffisants au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il y a en ce moment 2,5 millions de dollars disponibles pour appuyer la croissance de l'industrie du cinéma anglophone, autochtone et acadien. En Nouvelle-Écosse, qui a une population presque comparable au Nouveau-Brunswick, ce sont 48 millions de dollars qui sont investis dans le milieu du cinéma.

Politique culturelle 2014-2019 : une mise en œuvre incomplète

La mise en œuvre de la politique culturelle 2014-2019 n'est toujours pas complétée, car il manque encore des investissements de 5 millions de dollars.

En 2014, le gouvernement prévoyait un total de 10 millions de dollars d'investissements pour la mise en œuvre des programmes et initiatives qui se trouvent dans cette politique culturelle.

Dans le budget 2022 du gouvernement du N-B, nous demandons des investissements supplémentaires de 12,5 millions de dollars

Pour la reconstruction du secteur des arts et de la culture, **nous demandons 12,5 M\$ supplémentaires**, soit :

- 5 millions de dollars pour compléter la mise en œuvre de la politique culturelle 2014-2019.
- 5 millions de dollars pour remédier au sous-financement du ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture particulièrement pour les Arts et les industries culturelles.
- Et 2,5 millions de dollars pour la reconstruction de notre industrie afin de créer des emplois.

Pourquoi les arts et la culture sont-ils importants pour les Néo-Brunswickois.es ?

- Pour faire croître le PIB et augmenter le nombre d'emplois comme nous le faisons avant la pandémie.
- Pour avoir une vie culturelle et stimulante pour les citoyens qui contribue à la santé physique et mentale et au bien-être général de nos citoyens.
- Pour attirer les entreprises et les travailleurs.
- Pour continuer à attirer le tourisme avec les arts, la culture, les festivals, les spectacles, les musées, l'art public.
- Pour contribuer à la santé physique et mentale, et au mieux-être des Néo-Brunswickois.e.s.
- Pour participer à la construction des communautés et à la création d'identités régionales fortes, notamment avec la réforme de la gouvernance municipale et l'aménagement culturel du territoire.

Taxation des géants du web

Nous vous suggérons de générer des revenus en exigeant la perception des taxes de vente aux entreprises étrangères du web comme le font déjà les gouvernements de la Saskatchewan et du Québec, ainsi que le gouvernement fédéral.

Pensons à l'impact que ces temps auront sur nos artistes, nos organismes, nos industries culturelles, nos communautés, notre secteur touristique

Nous offrons notre savoir-faire, nos services au gouvernement du Nouveau-Brunswick pour aider à reconstruire notre secteur. Soyons partenaires.

PROGRAMME AIDE D'URGENCE POUR LES TRAVAILLEURS AUTONOMES

L'AAAPNB a écrit à la ministre Arlene Dunn pour réagir au programme Aide d'urgence pour les travailleurs autonomes.

« Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour l'annonce récente du nouveau programme d'Aide d'urgence pour les travailleurs autonomes. Vous affirmez de la sorte l'importance de la contribution des travailleur.euse.s indépendant.e.s à l'économie de la province et votre volonté de les soutenir en temps de pandémie.

« Nous désirons vous informer que les critères énumérés en ce moment pour être admissibles au programme font en sorte, malheureusement, que de nombreux artistes n'y auront pas accès. La proportion des artistes, ainsi que des travailleurs culturels, qui sont travailleur.euse.s indépendant.e.s est élevée et il est dommage de voir qu'ils et elles seront nombreux à ne pas y avoir droit. Nous souhaitons donc vous rencontrer pour en discuter.

« Deux raisons principales motivent cette analyse des critères d'admissibilité du programme :

- L'incorporation exigée (« avoir un numéro d'entreprise actif et valide émis par l'Agence du revenu du Canada » et « être en règle avec le gouvernement provincial et le Registre corporatif du Nouveau-Brunswick »);
- Et l'exigence de revenus bruts de plus de 30 000 \$.

Nous demandons au gouvernement qu'il modifie les critères d'admissibilité pour pouvoir inclure les artistes et les personnes avec moins de revenu.

SANTÉ PUBLIQUE

En fermant les salles de spectacle, la Santé publique a fait peur à la population du Nouveau-Brunswick, même si aucun cas ou transmission n'a été reporté dans les salles. Pourtant, l'étude « Transmission aérosol en lieux clos du SRAS-CoV-2 » publiée dans *l'International Journal of Environmental Research and Public Health* le 25 décembre 2021 affirmait qu'il y a moins de risque de passer deux heures assis dans une salle de spectacle que passer 30 minutes à l'épicerie ou au restaurant. (<https://bit.ly/3oPKIAg> et <https://bit.ly/3LBGZ2N>).

Cet acharnement à fermer les salles de spectacle a provoqué chez les spectateurs une crainte de retourner en salle.

Nous demandons au gouvernement de faire une campagne de sensibilisation pour rassurer les citoyens et citoyennes et les encourager à sortir à nouveau dans les salles de spectacle.

RECONNAISSANCE DU STATUT PROFESSIONNEL DE L'ARTISTE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Depuis la fondation de l'AAAPNB en 1990, la préoccupation face à la non-reconnaissance du statut d'artiste et à la précarité de ses conditions de vie a fait l'objet de maintes réflexions, d'analyses et de travaux par les artistes du Nouveau-Brunswick et leurs partenaires.

Le rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste a été déposé au Premier ministre en juin 2021 et depuis, un comité de transition s'attelle à la mise en œuvre des recommandations.

Mis sur pied en 2014, le Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste a déposé en juin dernier son rapport qui comprend 24 recommandations qui visent à améliorer le statut socio-économique des artistes professionnel.le.s. Ces

recommandations touchent le gouvernement provincial et impliquent le gouvernement fédéral.

Un comité de transition a été mis sur pied à la suite du dépôt du rapport, comprenant des représentant.e.s d'organismes artistiques et des fonctionnaires de divers ministères comme Tourisme, Patrimoine et Culture, Éducation postsecondaire, Formation et Travail, Éducation et Développement de la petite enfance, Finances, Justice, Travail sécuritaire NB et le Bureau du Premier ministre.

La **reconnaissance du statut professionnel de l'artiste** suppose une démarche qui peut comprendre des **mesures légales** (promulgation d'une loi reconnaissant le statut professionnel de l'artiste et modification de lois existantes) ainsi que des **mesures gouvernementales** liées à la protection des artistes contre les risques économiques et sociaux. Certaines sont de responsabilité provinciale :

- Que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick adopte une loi sur le statut de l'artiste au Nouveau-Brunswick, qui devrait comprendre notamment une définition de l'« artiste professionnel », un cadre général pour la reconnaissance des artistes professionnels au Nouveau-Brunswick, les conditions générales dans lesquelles les artistes peuvent négocier individuellement et les engagements du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de promotion et de recrutement des artistes. Que la loi prévoit en outre la création d'un **comité permanent** dont le mandat consisterait notamment à surveiller l'application des recommandations formulées dans le présent rapport et à en rendre compte au premier ministre chaque année (recommandation 3).

- Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick établisse un **calendrier réaliste pour la mise en œuvre des mesures** relevant exclusivement de sa compétence, ainsi qu'un aperçu des **démarches à entreprendre auprès du gouvernement fédéral** concernant les mesures relevant de son contrôle (recommandation 3).
- **Reconnaître le travail invisible** : La création d'un produit ou d'un service artistique nécessite une quantité importante et récurrente de préparation, de recherche et de développement. Cela inclut la recherche et la création de nouveaux projets, la soumission de propositions aux sources de financement, la recherche et le maintien de réseaux, la diffusion et la promotion du travail, la recherche de nouveaux clients et le développement professionnel continu. Ce travail est essentiel pour obtenir des contrats, poursuivre une carrière et maintenir l'employabilité, mais il n'est ni reconnu ni rémunéré et n'est donc pas pris en compte dans le calcul des prestations de protection sociale. Il est impossible de mesurer l'importance du travail invisible pour le processus de création sans le comprendre au sens large et sans tenir compte des différences entre les divers secteurs et professions (recommandation 5).
- **Accorder la priorité à l'embauche** d'artistes du Nouveau-Brunswick (recommandation 13).
- Documenter les obstacles à l'accessibilité aux **services de garde** (recommandation 22).
- Documenter les **risques d'accidents du travail** et de maladies professionnelles et les moyens de les prévenir (recommandation 23).

Document : Rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste, juin 2021.

RECONNAÎTRE LA PROFESSION D'ARTISTE AU NOUVEAU-BRUNSWICK : UN TRAVAIL AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Dans le cadre de ses travaux, le Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste a constaté qu'une grande quantité de dossiers nécessitent **un traitement avec la participation du gouvernement fédéral**.

Il faudra ainsi la participation à des **tables des ministres** fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que la mise sur pied de **mécanismes de concertation fédérale-provinciale** (Nouveau-Brunswick) pour étudier les questions suivantes :

- Réviser les mesures existantes concernant **l'Assurance-emploi** et les adapter aux artistes professionnel.le.s (recommandation 21).
- Étudier la mise en place d'un programme de **Revenu minimum garanti** (recommandation 17).
- Étude d'un éventuel **étalement du revenu** pour les artistes qui tient compte du travail invisible et de l'irrégularité des revenus (recommandation 11).
- Adoption de **mesures fiscales** telles que :
 - **non-imposition** des revenus d'artistes provenant des droits d'auteur, des bourses et subventions de création (recommandation 11),
- Bonification et adaptation du **Régime de pensions du Canada** (recommandation 20).

L'AAAPNB souhaite que le gouvernement provincial fasse de la reconnaissance du statut de l'artiste la même chose qu'il a fait pour le vieillissement de la population, c'est-à-dire créer des **projets-pilotes** (laboratoires) afin de trouver des **solutions novatrices à des problématiques complexes**.